

Term Sheet

Retail Protect 90 Fund

1. Main Characteristics of the Fund

Fund Name	Retail Protect 90 Fund		
Currency	EUR		
Distribution	Open-ended fund		
Liquidity	Daily liquidity		
Vehicle	French UCITS		
Client type	Retail		
Investment Manager	Amundi Asset Management Paris		
Custodian & Fund Administrator	Caceis Paris		
Guarantor	Amundi (rated A+ by Fitch Ratings)		
Launch Date	December 2023		
Fees	Fees	Annual Rate (% of AuM)	
	Admin	0.05%	
	Guarantee	0.30%	
	Investment Management	0.65%	
	Total	1.00%	

2. Investment Policy

investisseurs. Ils ont un profil monétaire.

Management

policy

L'objectif de gestion du Fonds est :

- d'offrir quotidiennement une protection à hauteur de la Valeur Liquidative Plancher de l'année en cours (dite Période de Protection*). La Valeur Liquidative Plancher correspond à 90% de la plus haute des valeurs liquidatives établie au cours de la Période de Protection*. Au début de chaque nouvelle Période de Protection*, la Valeur Liquidative Plancher est réinitialisée. Elle sera au moins égale à 90% de la dernière valeur liquidative de la Période de Protection* précédente. Durant chaque Période de Protection*, la Valeur Liquidative Plancher est rehaussée quotidiennement dès qu'une valeur liquidative plus haute est atteinte.

- de participer, éventuellement de manière partielle, à l'évolution de deux catégories d'actifs : des « Actifs Dynamiques » et des « Actifs Assurant la Protection » tels que définis ci-après à travers une gestion discrétionnaire et flexible.

• Actifs Dynamiques : ce sont les actifs utilisés comme moteur de performance du Fonds. Ils ont un profil actions diversifiés

• Actifs Assurant la Protection : ils permettent d'assurer la protection dont bénéficient les

* La Période de Protection est la période allant du 1er jour ouvré de l'année civile au dernier jour ouvré de cette même année civile où les marchés Euronext sont ouverts.

Les Actifs Dynamiques sont gérés afin d'optimiser l'allocation entre les différentes classes d'actifs en fonction des conditions de marché et des anticipations de l'équipe de gestion.

La répartition du portefeuille entre les Actifs Assurant la Protection et les Actifs Dynamiques est calibrée et revue régulièrement afin de respecter l'engagement de protection de 90% de la plus élevée des valeurs liquidatives établies pendant la Période de Protection. Cette répartition dépend alors principalement du niveau de protection offert, de la performance réalisée par le Fonds depuis le début de la Période de Protection, ainsi que d'un paramètre de perte, déterminé a priori et revu régulièrement.

Une chute significative des marchés, brutale ou régulière, pourrait amener une diminution, voire une disparition de la part allouée aux Actifs Dynamiques au profit des Actifs Assurant la Protection, le Fonds est alors dit « monétarisé ». Cette situation ne peut durer que jusqu'au début de la Période de Protection suivante, où le niveau de la protection est réinitialisé et l'exposition aux Actifs Dynamiques reconstituée.



Disclaimer

This material is solely for the attention of institutional, professional, qualified or sophisticated investors and distributors. It is not to be distributed to the general public, private customers or retail investors in any jurisdiction whatsoever nor to "US Persons". It is not intended for citizens or residents of the United States of America or to any «U.S. Person», as this term is defined in SEC Regulation S under the U.S. Securities Act of 1933 and in the prospectus of the Fund. Moreover, any such investor should be, in the European Union, a "Professional" investor as defined in Directive 2004/39/EC dated 21 April 2004 on markets in financial instruments ("MIFID") or as the case may be in each local regulations and, as far as the offering in Switzerland is concerned, a "Qualified Investor" within the meaning of the provisions of the Swiss Collective Investment Schemes Act of 23 June 2006 (CISA) and the Swiss Collective Investment Schemes Ordinance of 22 November 2006 (CISO). In no event may this material be distributed in the European Union to non "Professional" investors as defined in the MIFID or in each local regulation, or in Switzerland to investors who do not comply with the definition of "qualified investors" as defined in the applicable legislation and regulation.

LEGALS

Amundi Asset Management

French "société par actions simplifiée"- SAS with capital of 1 086 262 605 euros Portfolio Management Company approved by the AMF under number GP 04000036

Registered office: 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Postal address: 90, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France

Phone +33 (0)1 43 23 30 30 Siren: 437 574 452 RCS Paris.

Siret: 43757445200029 Code APE: 6630 Z VAT Identification No.: FR58437574452.

